Cfdt: INTERCO 94 VINCENNES

BULLETIN D'INFO

Novembre 2025 - N ° 29

Heure d'Info Syndicale (HIS) le 28 novembre 2025

Quand : le 28 novembre ; 2 créneaux au choix
- 12h à 14h
- 14h à 16h

Pour qui : Tous les agents de la Ville et de la Caisse des écoles (*titulaires, contractuels, stagiaires…*)

Où : Salle de la Jarry
59 bis, rue de la Jarry

Au programme :

- **Infos sur le compte rendu d'entretien professionnel**
(objectifs, modalité de révision, délai de contestation…)
- Infos sur la santé mentale
(du bien-être au travail à la gestion des conflits,
Infos sur les premiers secours en santé mentale)
- Questions libres /discussions ouvertes

Modalités :
Vous devez poser 2 heures infos syndicales sur l'un des 2 créneaux.
le saviez vous? Pensez à **prévenir votre chef de service** et **faire la demande d'heure d'info syndicale sur Incovar** (2 heures max – 1 créneau au choix)
(Page d'accueil → Nouvelle demande → Nouvelle demande → **ASA SYND)**
Si besoin, vous pouvez nous contacter — nous vous aiderons dans vos démarches.

Vous pouvez aussi librement nous rencontrer **sans aucune démarche sur votre** pause déjeuner

Rétablir les autorisations d'absence

Depuis la signature de l'accord-cadre du 21 mai 2021, **les autorisations spéciales d'absence** (ASA) ont été fortement réduites, sans que le décret annoncé ne voie le jour.
La CFDT demande, depuis plus de trois ans, le rétablissement du dispositif antérieur, plus juste et équilibré pour les agents.
Nos propositions concrètes, présentées une nouvelle fois au CST du 22 septembre, ont été rejetées.
Madame la maire refuse toute discussion avant les élections municipales, un prétexte « saugrenu » pour bloquer un dossier qui concerne directement le bien-être des agents et de leurs familles.
Nous rappelons que :
- presque toutes les autres collectivités ont maintenu les anciennes dispositions ;
- le coût financier de ces ASA est minime ;
- leur réduction pénalise particulièrement les familles monoparentales, dont la majorité sont dirigées par des femmes, en contradiction avec la Charte Ville Égalité Femmes-Hommes signée en 2021.
- rétablir les 6 à 12 jours d'ASA pour garde d'enfants, à la place des 3 jours actuels, serait un vrai plus pour les agents.

La CFDT dénonce cette régression sociale et réaffirme sa demande de rétablissement des ASA d'avant 2021.

Nous appelons la municipalité à rétablir un véritable dialogue social et à agir concrètement pour l'égalité et le respect des agents.

Pour le bien-être des agents, pour la justice sociale : rétablissons les ASA !

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES AGENTS
Anthony Delporte, secrétaire de section : 06 76 10 94 87
Mail : delporte.cfdt@gmail.com ou cfdt.vincennes@gmail.com
La CFDT vous aide dans vos démarches, n'hésitez pas à nous solliciter - Retrouvez toutes nos publications sur l'intranet de la ville

Élections des représentants du personnel

En 2026, en plus des élections municipales de mars, auront lieu les élections des représentants du personnel, du 3 au 10 décembre.

La CFDT sera présente pour continuer son action, toujours prête à s'investir pour les agents de la ville et de la caisse des écoles.

Nous élaborerons notre liste dans un souci d'égalité et de mixité.

Pour cela nous recherchons des femmes et des hommes, de différents services pour s'investir selon les envies de chacun. Mais aussi tout simplement pour adhérer et venir partager son expérience.

Nos élus au Comité social territorial (CST) et à sa Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sont là pour porter la voix des agents et défendre leurs intérêts

Depuis des années, la CFDT a porté de nombreuses revendications et a permis de faire évoluer les choses.

Elle continuera à mener son action, avec constance et détermination. Nous ne lâchons rien.

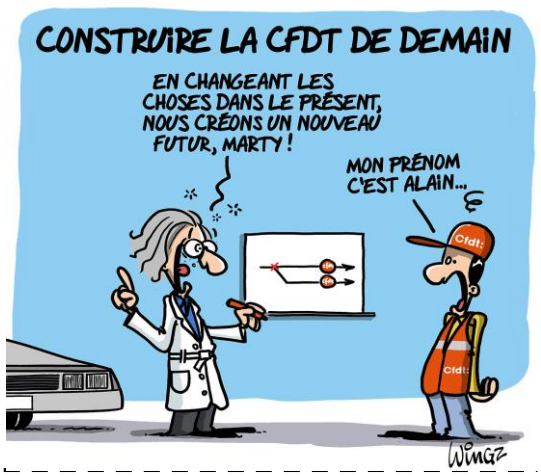

Les petits plus CFDT :

- Un grand panel de formations
- Des élus en CAP et aux conseils de discipline
- Un réseau d'aide juridique et d'accompagnement personnalisé
- Accès à la base de données syndicale ARC (Accompagnement, Ressources, Conseil)

EN BREF :

- Centres de loisirs : à l'instar des référentes ATSEM, la CFDT souhaite demander la création de postes d'animateurs référents pour les accueils de loisirs ne disposant pas d'un adjoint de direction permanent, ainsi que pour ceux connaissant une absence prolongée de leur directeur ou adjoint. Nous insistons aussi sur l'importance d'avoir une journée préparatoire fin août à l'instar de ce qui est mis en place dans les crèches et les écoles.

- Évolution de la charte numérique : active depuis mars 2024, la charte numérique devra évoluer au gré des innovations technologiques, de plus en plus intégrées à nos pratiques de travail.
L'arrivée de l'intelligence artificielle et de ses nombreuses capacités doit être prise en compte dans cette évolution.
Face à ce surcroît de ressources et d'activités numériques **, la CFDT continue de demander l'ouverture de postes au sein de la DINSI.**

- Pose des RTT pour les temps partiels : actuellement, lorsqu'un agent à temps partiel pose une demi-journée, il lui est décompté une absence équivalente à une journée entière. Par exemple, pour cinq demi-journées de 3,5 heures, il est décompté 35 heures au lieu de 17,5 heures. Cette anomalie, issue du mode de calcul de la FPT, conduit les agents à travailler davantage que leur temps de travail contractuel.
La mairie a la possibilité d'intégrer dans son accord-cadre un système de décompte en heures, afin de rétablir un équilibre juste et conforme au temps réellement effectué.

- Liste des ASA exigées par les organisations syndicales lors du CST de septembre 2025 :

- ASA pour garde d'enfants : retour à 6 jours (ou 12 jours pour les parents isolés ou lorsque le conjoint n'en bénéficie pas), au lieu de 3 actuellement.
- Obtention de 2 jours pour préparer les concours
- Augmentation des jours pour mariages
- Augmentation des jours pour décès

Confédération Française Démocratique du Travail - **Syndicat Départemental CFDT Interco 94 / Val-de-Marne**
Maison des Syndicats – 11/13, Rue des Archives – 94010 Créteil Cedex
Tél : 01 43 99 12 43 / Mail : interco94@interco.cfdt.fr